



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 085-218501096-20240701-2024JUILDEL12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 25 juin 2024
Séance du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND (sauf à la délibération 29) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD (sauf à la délibération 19) - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 43 et 44) – Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 49) – Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Julie MARIEL-GODARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49

Secrétaire de séance : Marie-Annick MENANTEAU

12- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il s'agit des créations, transformations et suppressions de postes ou des besoins en recrutement temporaire ou permanent, au sein des différents services de la Ville impactant le tableau des effectifs.

✓ Transformations de postes suite à recrutement :

Suite aux récents recrutements au sein des services de la Ville des Herbiers, il convient de transformer le tableau des effectifs afin d'assurer une cohérence entre le grade de l'agent recruté et le grade mentionné au tableau des effectifs.

| N° Poste | Service | Ancien Grade | Nouveau Grade | Date d'application |
|----------|------------------------|---|---|--------------------|
| 144 | Espaces publics | Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 01/04/2024 |
| 276 | DRH | Attaché principal | Attaché | 01/03/2024 |
| 19 | Sports Vie Associative | Agent de maîtrise principal | Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe | 01/07/2024 |
| 109 | Sports Vie Associative | Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe | Adjoint technique | 01/07/2024 |
| 44 | Ressources humaines | Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe | Adjoint administratif | 01/07/2024 |

Par délibération en date du 5 février 2024 le conseil municipal a créé 4 emplois saisonniers d'animateur Jeunesse au sein du service Enfance Jeunesse du 17 juin 2024 au 9 août 2024 (8 semaines).

Suite aux recrutements réalisés, il convient de modifier les dates d'engagement mais en maintenant la durée initiale et donc sans incidence budgétaire.

| Filière / Grade | Emploi | Temps | Période |
|-----------------|----------------------------|-------|---|
| Animation (C) | 4 Animateurs BAFA Jeunesse | 35h00 | 8 semaines entre le 17/06/2024 et le 15/09/2024 |

✓ Transformations de postes suite à de nouveaux besoins

La conduite de la fanfare est actuellement assurée par l'enseignant artistique de trompette. Ce dernier quittant ses fonctions et face aux difficultés de recrutement il est proposé de dissocier les 2 postes au tableau des effectifs permettant ainsi de l'affecter à un seul enseignant ou deux.

| N° Poste | Service | Poste supprimé | Poste créé | Date d'application |
|----------|------------------|---|--|--------------------|
| 645 | Ecole de musique | 1 poste Assistant Territorial d'Enseignement Artistique 9/20ème | 1 poste Assistant Territorial d'Enseignement Artistique spécialité trompette 8/20ème | 01/09/2024 |
| | | | 1 poste Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Chef de Fanfare 1/20ème | 01/09/2024 |

✓ **Création de postes**

○ **Direction Générale Adjointe Aménagement et Services techniques :**

En conséquence de la nouvelle organisation de la DGA Aménagement et Services techniques, il convient de créer un poste de Directeur Aménagement et Projets urbains à temps complet. Il aura en charge les services projets urbains, habitat et aides aux particuliers, système d'information géographique, gestion immobilière et assurances et enfin la direction logement et stratégies de financement. Ce poste fera l'objet d'une mutualisation à 50% avec la Communauté de communes du Pays des Herbiers dans le cadre d'un avenant à la convention de prestations de services au titre de l'année 2024.

| Filière / Grade | Emploi | Temps | Date d'application |
|------------------------------------|--|-------|--------------------|
| Technique Ingénieur (A) | Directeur Aménagement et Projets urbains | 35h00 | 01/09/2024 |

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs au sein de l'équipe logistique, il est proposé de créer un poste permettant d'assurer les missions du service dans la perspective de départs à la retraite :

| Filière / Grade | Emploi | Temps | Date d'application |
|--|----------------------------|-------|--------------------|
| Technique Adjoint technique (C) | Agent technique logistique | 35h00 | 01/07/2024 |

Compte tenu des difficultés de recrutement notamment dans le domaine du bâtiment, et l'engagement de la collectivité dans l'accompagnement à la formation professionnelle, il est proposé de créer un poste d'apprenti au sein du service conduite d'opération bâtiment pour la rentrée 2024/2025 :

| Filière / Grade | Emploi | Temps | Date d'application |
|------------------|--|-------|--------------------|
| Technique | Apprenti conducteur de travaux bâtiments | 35h00 | 01/09/2024 |

○ **Direction Culture, Patrimoine et Centre-Ville :**

En conséquence de l'évolution des services de la Direction Culture, Patrimoine et Centre-Ville avec notamment la création d'un service Patrimoine et le programme d'actions de redynamisation du centre-ville, il convient de renforcer la direction avec un poste de programmateur culturel.

| Filière / Grade | Emploi | Temps | Date d'application |
|---------------------------------------|--|-------|--------------------|
| Administrative Attaché (A) | Programmateur culturel Théâtre Pierre Barouh | 35h00 | 01/09/2024 |

Les services Affaires scolaires, Enfance Jeunesse et Sports présentent un fonctionnement lié au rythme scolaire soit de septembre à juin. Dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire 2024-2025, il convient de créer des emplois temporaires sur la base de l'article L332 – 23 du Code Général de la Fonction Publique pour l'année scolaire 2023 / 2024 et de modifier le tableau des effectifs comme suit :

○ **Service Sport : école des sports :**

Par délibération en date du 27 juin 2016, la Ville a intégré les éducateurs sportifs et les aides éducateurs salariés de l'OMS au sein de l'Ecole Municipale des Sports.

Afin d'organiser la prochaine rentrée scolaire de l'école des Sports, il est proposé la création des postes temporaires suivants du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025 inclus :

- 5 postes sur le grade d'éducateur sportif à temps non complet à raison de 3 heures et 15 mn hebdomadaires.
- 5 postes d'aides éducateurs sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires annualisées.

○ **Service Affaires Scolaires :**

– **Emplois temporaires :**

Il est proposé de créer 20 postes temporaires soit 4,30 ETP. Il est à noter une diminution par rapport à 2023 (25 postes) suite à une optimisation des missions et donc du temps de travail autour de 6 organisations. Il est également proposé de modifier au tableau des effectifs 1 ETP en 2 postes à 0,5 ETP.

Ces postes sont affectés chaque année à la préparation, à l'accompagnement et à la surveillance des enfants sur le temps du midi, à l'entretien des locaux scolaires le soir dans les écoles. Sont intégrés également au temps de travail le mercredi et les vacances scolaires pour le compte du service Enfance.

Il est précisé que lorsque les horaires sont compatibles, plusieurs postes peuvent être attribués à un même agent.

Il convient de créer ces postes temporaires sur le grade d'adjoint d'animation (C) du **2 septembre 2024 au 11 Juillet 2025** inclus :

- 5 emplois à temps non complet à raison de 3,18 heures hebdomadaires annualisées (accompagnement AESH temps du midi)
- 6 emplois à temps non complet à raison de 5,56 heures hebdomadaires annualisées,
- 1 emploi à temps non complet à raison de 2,21 heures hebdomadaires annualisées (vacances et mercredis),
- 1 emploi à temps non complet à raison de 6,35 heures hebdomadaires annualisées (accompagnement des maternelles au dortoir),
- 2 emplois à temps non complet à raison de 13,5 heures hebdomadaires annualisées,
- 4 emplois à temps non complet à raison de 15,05 heures hebdomadaires annualisées.
- Egalement, dans le cadre de l'organisation envisagée pour septembre avec des niveaux de classe mélangés de GS/CP au sein du groupe scolaire de la Métairie, il est proposé de créer un emploi temporaire au grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) à temps non complet (21,40 heures annualisées).

Enfin, afin de préparer les équipements scolaires pour la rentrée, il est proposé de créer 5 postes temporaires pour accroissement d'activités au grade d'adjoint techniques (C) du 26 août au 30 août 2024 à raison de 32h00.

– **Emplois permanents :**

Suite à la vacance de poste au sein du service scolaire et l'organisation des missions évoquées précédemment il convient de modifier le tableau des effectifs pour assurer les missions suivantes :

| N° Poste | Service | Poste supprimé | Poste créé | Date d'application |
|----------|--------------------|--|---|--------------------|
| 144 | Affaires scolaires | 1 poste Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe Temps complet | 1 poste Adjoint Animation Temps non complet 0,50 Temps du midi Office Prévert + entretien du soir, mercredi et vacances scolaires | 01/09/2024 |
| | | | 1 poste Adjoint Animation Temps non complet 0,50 Aide médiatrice/ATSEM référente | 01/09/2024 |

○ **Service Enfance Jeunesse :**

– **Entretien des sites :**

Le service dispose d'emplois temporaires pour l'entretien des locaux. Ce besoin étant permanent et ne dépendant pas des effectifs et donc de l'année scolaire, il est proposé d'inscrire au tableau des effectifs ces 2 emplois comme permanents :

| Filière / Grade | Emploi | Temps | Date d'application |
|-------------------------------|-------------------|-------------|--------------------|
| Technique / Adjoint technique | Agent d'entretien | 6,67 heures | 01/07/2024 |
| Technique / Adjoint technique | Agent d'entretien | 3,75 heures | 01/07/2024 |

– **Accompagnants d'élèves en situation de Handicap (AESH) :**

Il est proposé de créer 2 emplois temporaires sur le grade d'adjoint d'animation pour la période du 2 septembre 2024 au 6 Juillet 2025 inclus à temps non complet à raison de 10h hebdomadaires annualisées, pour effectuer les missions d'AESH au sein des structures d'accueil périscolaire de la Ville, sur le temps « après l'école ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 6 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-ville du 12 juin 2024,

Vu le budget principal 2024,

Vu le rapport de Patrice BOUANCHEAU,

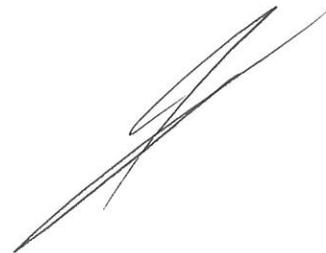
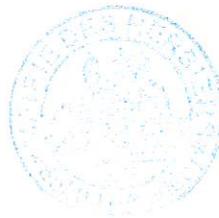
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus,
- impute les dépenses afférentes sur le budget principal

Marie-Annick MENANTEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 05 JUIL. 2024
Publié électroniquement le : 05 JUIL. 2024